

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 5 août 2015

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 5 août 2015, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Alphée Moreau
Siège #3 Vacant
M. Jean Giasson

M. Michel Robitaille
M. Robert Piché
Mme Dorothy St-Marseille

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2015-08-A3140 Ouverture de la séance

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 03.

Adoptée.

2015-08-A3141 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 6.1 Achat d'estrade
- 9.8 Colloque de Zone

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum;
- 1.2 Ouverture de la séance par le maire;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;

2. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2015;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (juillet 2015);
- 4. Incendie et sécurité publique**
- 4.1 Borne sèche Lac Murray – Mandat au Service de Génie Municipal;
- 5. Voirie**
- 5.1 Sable abrasif - Ouverture des soumissions et octroi de contrat;
- 5.2 Sel d'hiver - Ouverture des soumissions et octroi de contrat;
- 5.3 Achat du réseau d'éclairage public;
- 6. Loisirs et culture**
- 7. Hygiène du milieu et Environnement**
- 8. Urbanisme, Développement et Industrie**
- 8.1 Caza Marceau + Soucy Boudreau - Mandat Me Soucy dossier #5649-63-9868;
- 9. Administration**
- 9.1 Élection partielle;
- 9.2 Élection partielle du 11 octobre 2015 – Délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection;
- 9.3 Élection partielle du 11 octobre 2015 – Rémunération du personnel électoral;
- 9.4 Vote par correspondance – Résiliation;
- 9.5 Appui à la Municipalité de Messines – Demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 9.6 Projet d'immunité conditionnelle en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau – Résolution d'appui demandée;
- 9.7 Demande à la RIAM;
- 10. Varia**
- 11. Maire et conseillers**
- 12. Période de questions**
- 13. Correspondance**
- 14. Levée de l'assemblée**

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2015-08-A3142 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2015

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2015, tel que rédigé.

Adoptée.

3. Comptes payables

2015-08-A3143 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 juillet 2015 totalisent 100 211.15 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 61 724.90 \$
Comptes payés : 13 166.21 \$
Salaires : 25 320.04 \$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Jean Giasson et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2015-08-A3144

Borne sèche Lac Murray – Mandat au Service de Génie Municipal

CONSIDÉRANT que nous désirons installer une borne sèche dans le secteur du Lac Murray;

CONSIDÉRANT que nous désirons évaluer les possibilités et les coûts entre les deux options possible, soit d'installer une borne sèche ou un réservoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, et appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Éric Saumure, ing., du service de Génie Municipal pour effectuer un relevé terrain et faire l'analyse du site.

Adoptée.

5. Voirie

2015-08-A3145

Sable abrasif - Ouverture des soumissions et octroi de contrat

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 5 août 2015, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour le sable abrasif dont les résultats sont les suivants :

- Constructions Edelweiss 7.98 \$/tonne métrique
(sans le transport)
- 12.93 \$/tonne métrique
(incluant le transport)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à la l'unanimité d'octroyer le contrat pour le sable abrasif à Construction Edelweiss pour 7.98 \$ la tonne métrique sans le transport et taxes incluses pour l'achat d'une quantité approximative de 3 500 tonnes de sable abrasif pour l'hiver 2015-2016.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-08-A3146

Sel d'hiver - Ouverture des soumissions et octroi de contrat

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 5 août 2015, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour le sel d'hiver dont les résultats sont les suivants :

- Sel Warwick 119.27 \$/tonne métrique
- Somavrac 125.32 \$/tonne métrique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et résolu d'octroyer le contrat pour le sel d'hiver à Sel Warwick pour une quantité approximative de 130 tonnes, pour un montant de 119.27 \$ de la tonne métrique transport et taxes incluses pour l'hiver 2015-2016.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-08-A3147

Achat du réseau d'éclairage public

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à l'achat du réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT l'économie de la prise en charge par la municipalité du réseau d'éclairage public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu à

l'unanimité d'autoriser l'achat du réseau d'éclairage public d'Hydro-Québec au montant de 2940.60 plus taxes et d'autoriser la directrice générale madame Julie Cardinal à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. Loisirs et culture

2015-08-A3148 Achat d'estrade

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'estrades de Construction Edelweiss pour un montant maximum de 2000 \$.

Adoptée.

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

2015-08-A3149 Caza Marceau + Soucy Boudreau - Mandat Me Soucy dossier #5649-63-9868;

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat à Me Rino Soucy dans le dossier matricule #5649-63-9868 pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

9. Administration

2015-08-A3150 Élection partielle

CONSIDÉRANT l'avis de la secrétaire-trésorière en regard au décès de monsieur Lafrenière et de la vacance au poste de conseiller;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et les référendums demande de tenir l'élection dans les quatre (4) mois du présent avis;

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille de tenir un scrutin le 11 octobre 2015.

Adoptée.

2015-08-A3151

Élection partielle du 11 octobre 2015 – Délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses et du déboursé de la rémunération du personnel d'élection

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est d'office la présidente d'élection et que le 11 octobre prochain est la date fixée pour l'élection partielle;

CONSIDÉRANT QU'À titre de présidente d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc...;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Alphée Moreau et il résolu à l'unanimité :

D'attribuer à la présidente d'élection, madame Julie Cardinal, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection partielle du 11 octobre 2015.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-08-A3152

Élection partielle du 11 octobre 2015 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle du 11 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle du 11 octobre 2015 :

	Gazette officielle
Président d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	346\$
Formation etc.	0\$
Vote par anticipation	231\$
Jour du scrutin	346\$
Secrétaire d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	$\frac{3}{4}$ président
Formation etc.	0\$
Vote par anticipation	n/a
Jour du scrutin	259.50\$
Vote par anticipation (4 octobre 2015)	
Scrutateur bureau de vote	96\$
Secrétaire de bureau de vote	72\$
Préposer à l'information	78\$
Préposer au maintien de l'ordre	76\$
Président table de vérification	96\$
Membres d'une table de vérification	72\$
Substitut	0\$
Présence à une formation	13\$
Journée du scrutin (11 octobre 2015)	
Scrutateur bureau de vote	113\$
Secrétaire de bureau de vote	85\$
Préposer à l'information	92\$
Préposer au maintien de l'ordre	92\$
Président table de vérification	115\$
Membres d'une table de vérification	85\$
Dépouillement vote par anticipation scrutateur	32\$
Dépouillement vote par anticipation secrétaire	32\$
Substitut	
Présence à une formation	13\$

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-08-A3153

Vote par correspondance - Résiliation

ATTENDU QUE par sa résolution 2010-03-1512 adoptée en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil offrait la possibilité d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, la résolution vaut aux fins de tout scrutin ou référendum tenu par la suite tant que cette résolution n'est pas résiliée;

ATTENDU QU'à la suite du scrutin tenu à l'occasion de l'élection générale du 3 novembre 2013, la municipalité a procédé à une

évaluation portant sur le processus du vote par correspondance, le taux de participation des personnes admissibles à voter par correspondance et les coûts encourus;

ATTENDU QU'il serait souhaitable de résilier ce mode de vote afin d'éviter d'encourir des coûts supplémentaires advenant une élection partielle ou un scrutin référendaire;

ATTENDU QUE le vote par correspondance peut être offert de nouveau lors de la prochaine élection générale au moyen d'une résolution adoptée par le conseil dans les délais prévus à l'article 659.4 de la LERM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, et appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité de résilier le vote par correspondance et d'en aviser le directeur général des élections.

Adoptée.

2015-08-A3154

Appui à la Municipalité de Messines – Demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

CONSIDÉRANT QU'une partie du territoire de la municipalité de Messines est située en zone agricole, dont celle-ci est assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit qu'une MRC peut déposer une demande d'article 59 aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines est favorable à un article 59 de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, et appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité d'Aumond appui la municipalité de Messines dans sa demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de soumettre à la CPTAQ une demande d'article 59 pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ce portant sur les îlots déstructurés de la zone agricole.

Adoptée.

2015-08-A3155

Projet d'immunité conditionnelle en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau – Résolution d'appui demandée

ATTENDU QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

ATTENDU QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou

des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

ATTENDU QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurance de dommage ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommage;

ATTENDU QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

ATTENDU QUE le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité que :

Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Ce conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

Adoptée.

2015-08-A3156

Demande à la RIAM

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Vallée-de-la-Gatineau nous a déposé le procès-verbal du comité exécutif du 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans ce procès-verbal, il y a adoption des comptes payés et des comptes à payer;

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure transparence il serait préférable que les municipalités puissent vérifier la liste des comptes payés et à payer afin de prendre connaissance des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIAM se réunit une fois par année et les personnes désignées de chaque municipalité peuvent prendre connaissance des factures, mais aucune liste n'est déposée et nous ne savons pas quelle est la situation financière de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille et appuyé par le conseiller Jean Giasson et il est résolu à l'unanimité de demander à la Régie de l'aéroport de Maniwaki de nous faire parvenir avec le procès-verbal du comité exécutif, la liste des comptes payés et à payer ainsi que les frais bancaires.

Adoptée.

2015-08-A3157

Colloque de Zone

CONSIDÉRANT que chaque année, les directeurs municipaux sont invités à participer à un colloque de zone;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Mme Julie Cardinal et Mme Caroline Leruite désirent participer à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giasson et appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense au montant de 400.00 \$, pour l'inscription de Madame Julie Cardinal et Caroline Leruite au colloque de zone qui se tiendra à Gatineau les 17 et 18 septembre prochain et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés.

Adoptée.

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Période de questions

13. Correspondance

14. Levée de l'assemblée

2015-08-A3158

Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente assemblée, à 19 h 32.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale